



**ASSEMBLEE GENERALE,
EXTRAORDINAIRE, ORDINAIRE & ELECTIVE PARTIELLE**

Samedi 14 Juin 2025

**à 9h30, pour la partie Extraordinaire
à 10h15, pour la partie Ordinaire et pour Élection partielle**

- **En visio-conférence**

Pour les représentants des associations sportives affiliées

- **En présentiel**

Pour les représentants des Comités Régionaux

A l'hôtel Novotel

Avenue de la Porte Neuve – 17000 LA ROCHELLE

PROCES VERBAL

1. PRÉSENTATION DU DÉROULÉ DE L'AG

La Secrétaire Générale de la Fédération Française de Boxe présente les modalités organisationnelles et temporelles de l'Assemblée Générale.

Conformément à l'article 10-3 des statuts fédéraux, **« l'Assemblée Générale fédérale ne peut délibérer valablement que si au moins la moitié des membres qui la compose, représentant au moins la moitié des voix, sont présents soit physiquement, soit en distanciel »**.

Il est rappelé que les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés par les membres présents.

Le quorum sera contrôlé avant de procéder aux délibérations, en fin de présentation de l'ensemble des rapports et dossiers.

2. CONDOLEANCES

Une minute d'hommage est rendue aux serviteurs de la boxe qui nous ont quitté depuis la dernière AG ordinaire, projection d'un film avec photographie, nom, prénom, dates de naissance et de décès, de chacune des personnes, sur la musique du film « le Professionnel ».

3. FELICITATIONS

Les membres de l'Assemblée Générale Fédérale ont reçu en amont l'ensemble des résultats internationaux obtenus par les boxeur(se)s de l'équipe de France.

Le Président de la Fédération Française de Boxe met à l'honneur les boxeur(se)s ayant performé durant la saison 2024-2025, en boxe amateur et professionnelle.

4. PRÉSENTATION DES MODIFICATIONS DES STATUTS FÉDÉRAUX

Conformément à la Loi du 2 Mars 2022, les statuts ont été modifiés. Après consultation du Ministère et adoption par le Comité Directeur Fédéral, ils ont été transmis aux membres avec la convocation.

Les modifications portent sur :

- ⇒ Le quorum de délibération à l'Assemblée Générale
- ⇒ Les délais de convocation exprimés dorénavant en jours calendaires

C'est la raison pour laquelle la délibération telle qu'exposée ci-dessous sera soumise au vote de la présente Assemblée Générale.

DÉLIBÉRATION N°1 :
L'Assemblée Générale Extraordinaire de la FF de Boxe, du 14 Juin 2025, approuve les modifications des Statuts de la Fédération.

Règle de quorum : L'Assemblée Générale ne peut modifier les statuts que si la moitié au moins de ses membres représentant au moins la moitié des voix est présente. (art. 27 des statuts FFBoxe).

Règle de majorité : Les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés par les membres présents.

5. PRÉSENTATION DU PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2024

Les membres de l'Assemblée Générale Fédérale ont été destinataires du projet de procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire 2024 de la Fédération Française de Boxe.

Conformément à l'usage, l'Assemblée Générale est appelée à approuver le procès-verbal de la dernière Assemblée Générale ordinaire, du 22 Juin 2024, à Saint Nazaire.

C'est la raison pour laquelle la délibération telle qu'exposée ci-dessous sera soumise au vote de la présente Assemblée Générale.

DÉLIBÉRATION N°2 :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la FF de Boxe, du 14 Juin 2025, approuve le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 Juin 2024.

Règle de quorum : l'Assemblée Générale fédérale ne peut délibérer valablement que si au moins la moitié des membres qui la compose, représentant au moins la moitié des voix, sont présents soit physiquement, soit en distanciel. (art. 10-3 des statuts FFBoxe).

Règle de majorité : majorité des suffrages exprimés par les membres présents.

6. PRÉSENTATION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 22 JUIN 2024

Les membres de l'Assemblée Générale Fédérale ont été destinataires du projet de procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire 2024 de la Fédération Française de Boxe.

Conformément à l'usage, l'Assemblée Générale est appelée à approuver le procès-verbal de la dernière Assemblée Générale extraordinaire, du 22 Juin 2024, à Saint Nazaire.

C'est la raison pour laquelle la délibération telle qu'exposée ci-dessous sera soumise au vote de la présente Assemblée Générale.

DÉLIBÉRATION N°3 :

L'Assemblée Générale de la FF de Boxe, du 14 Juin 2025, approuve le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 Juin 2024.

Règle de quorum : l'Assemblée Générale fédérale ne peut délibérer valablement que si au moins la moitié des membres qui la compose, représentant au moins la moitié des voix, sont présents soit physiquement, soit en distanciel. (art. 10-3 des statuts FFBoxe).

Règle de majorité : majorité des suffrages exprimés par les membres présents.

7. PRÉSENTATION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE DES 12 au 14 DÉCEMBRE 2024

Les membres de l'Assemblée Générale Fédérale ont été destinataires du projet de procès-verbal de l'Assemblée Générale Élective des 12 au 14 Décembre 2024, de la Fédération Française de Boxe, au CNOSF.

Sur les Délibérations n°4 et n°5, à l'invitation du Président de la Fédération Française de Boxe, Maître Benjamin PEYRELEVADE intervient pour exposer la situation à l'Assemblée Générale. Il évoque notamment **(i)** la procédure de conciliation engagée par 3 clubs pour contester les résultats de l'Assemblée générale électorale des 12 au 14 Décembre 2024, **(ii)** le débat sur l'application ou non du quorum lors des Assemblées générales électorales fédérales, **(iii)** le sens de la proposition de conciliation notifiée aux parties évoquant une absence de quorum et suggérant à la FF Boxe d'organiser une nouvelle Assemblée générale électorale sur le même ordre du jour et sans quorum, ainsi que **(iv)** l'opposition des requérants à cette proposition. Il rappelle également la décision de la CSOE déclarant que le quorum était atteint lors de cette Assemblée générale des 12 au 14 Décembre 2024. Il explique les raisons pour lesquelles l'Assemblée Générale est invitée, d'une part, à valider le PV de l'Assemblée générale électorale des 12 au 14 Décembre 2024 comme c'est l'usage (Délibération n°4), et, d'autre part et plus avant, à ratifier les résultats de cette élection pour qu'il n'existe plus de doute à cet égard (ce sera l'objet de la Délibération n°5).

Conformément à l'usage, l'Assemblée Générale est appelée à approuver le procès-verbal de la dernière Assemblée Générale électorale, des 12 au 14 Décembre 2024, à Paris.

C'est la raison pour laquelle la délibération telle qu'exposée ci-dessous sera soumise au vote de la présente Assemblée Générale.

DÉLIBÉRATION N°4 :

L'Assemblée Générale de la FF de Boxe, du 14 Juin 2025, approuve le procès-verbal de l'Assemblée Générale Elective des 12 au 14 Décembre 2024.

Aussi, l'Assemblée Générale est invitée à ratifier les résultats de l'élection du Comité Directeur issu de l'Assemblée Générale électorale des 12 au 14 Décembre 2024.

C'est la raison pour laquelle la délibération telle qu'exposée ci-dessous sera soumise au vote de la présente Assemblée Générale.

DÉLIBÉRATION N°5 :

L'Assemblée Générale de la FF de Boxe, du 14 Juin 2025, ratifie les résultats de l'élection du Comité Directeur issu de l'Assemblée Générale Elective des 12 au 14 Décembre 2024.

Règle de quorum : l'Assemblée Générale fédérale ne peut délibérer valablement que si au moins la moitié des membres qui la compose, représentant au moins la moitié des voix, sont présents soit physiquement, soit en distanciel. (art. 10-3 des statuts FFBoxe).

Règle de majorité : majorité des suffrages exprimés par les membres présents.

8. RAPPORT MORAL du PRESIDENT

Le Président de la FFBoxe présente son rapport moral aux membres de l'Assemblée Générale Fédérale.

*Mesdames et Messieurs les représentantes et représentants des clubs,
Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents des comités régionaux,
Mesdames et Messieurs les représentants des comités régionaux,
Mesdames et Messieurs les membres du Comité directeur de la Fédération,
Chers amis,*

Les années se suivent et se ressemblent sur un point crucial. En l'occurrence, le bonheur et l'honneur que j'éprouve à chaque fois que je me livre à un exercice loin d'être une banalité : celui de m'adresser à vous pour vous présenter mon rapport moral.

Les années passent et sont le marqueur de l'évolution de notre discipline vers toujours plus de structuration et toujours plus de développement. Toujours plus de démocratie aussi puisque, pour la première fois et conformément à ce qu'exige la loi, les clubs ont participé, en décembre dernier, au scrutin pour désigner l'équipe chargée de diriger, pour quatre nouvelles années, cette belle et prestigieuse fédération. Je m'en félicite très sincèrement.

Un scrutin qui n'a pas été un long fleuve tranquille, c'est le moins que l'on puisse dire. Mais un scrutin qui s'est déroulé dans le strict respect de la législation et de nos règlements. Le ministère des Sports et le CNOSF n'ont d'ailleurs rien trouvé à y redire. Une rigueur qui m'autorise à m'exprimer devant vous, aujourd'hui, en toute légitimité et avec l'intime conviction que cette olympiade a débuté sur des bases saines et tangibles.

Tout d'abord, pour notre discipline en tant que telle. Car il faut bien comprendre que nous sommes au début d'une nouvelle ère. C'est bien comme cela qu'il convient de qualifier la décision prise, le 20 mars, par le Comité international olympique (CIO). Le CIO a, en effet, choisi de continuer à inclure le noble art au programme des Jeux de 2028. Un dénouement heureux que laissait augurer la reconnaissance, le 26 février, de World Boxing comme la fédération internationale habilitée à régir la boxe au niveau mondial au sein du mouvement olympique.

Certains ont peut-être encore du mal à mesurer les conséquences de telles avancées et persistent à penser qu'elles se limitent à la seule présence ou pas de la boxe aux JO. Or, ce n'est là que la face émergée de l'iceberg. En amont, d'autres choses se jouent, vitales pour l'avenir et l'essor de notre sport.

Il faut, en effet, savoir que la Fédération française de boxe avait perdu, auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF), son statut de fédération olympique. Nous avons été relégués au rang de fédération partenaire. Avec, à la clef, un poids forcément moindre dans les débats du CNOSF. Si elle avait duré, cette situation aurait également porté un sale coup à la recevabilité de nos demandes de moyens humains et financiers auprès de l'Agence nationale du sport (ANS) et du ministère. Heureusement, cette traversée du désert est, à présent, terminée. L'intronisation de World Boxing par le CIO a, en effet, eu pour conséquence d'inciter le CNOSF à réattribuer à la FF Boxe le statut de fédération olympique à part entière.

Une légitimité recouvrée qui fait du bien et qui atteste que la FF Boxe a fait le bon choix en quittant le giron de l'IBA pour venir étoffer les rangs de World Boxing. Je veux croire que, désormais, chacun aura l'honnêteté intellectuelle d'en convenir par-delà ses préférences personnelles. Et que les polémiques stériles sont bel et bien closes...

Bien sûr, il ne s'agit pas de faire un chèque en blanc à World Boxing. Non seulement nous serons vigilants quant à la politique menée par la nouvelle gouvernance mais nous nous porterons candidat pour occuper des postes au sein de cette instance. Cependant, force est de constater que les débuts répondent à nos attentes et aux prérequis. Son Président, Boris van der Vorst, a su œuvrer pour répondre aux exigences du CIO. Et ce, dans la transparence et la probité qui faisaient cruellement défaut à l'IBA. Qu'on le veuille ou non.

Les prochains championnats du monde seniors qui se tiendront à Liverpool, à la rentrée prochaine, auront, bien sûr, valeur de test. L'enjeu sera crucial. Il s'agira d'enfoncer définitivement le clou et de prouver que World Boxing est bel et bien en capacité d'organiser, dans les règles de l'art, un tel événement planétaire. C'est-à-dire sans dysfonctionnement logistique mais également sans contrevenir à l'éthique et au fair-play. A titre personnel, je n'en doute absolument pas.

Tel est mon fil d'Ariane : faire valoir, en le privilégiant, l'intérêt général et celui de notre sport aux dépens de celui d'une minorité, quels que puissent être le statut et la renommée de ses membres. Le collectif encore et toujours : c'est là mon credo. A cet égard, je rappelle que ce n'est pas seulement moi qui ait été élu à la tête de la Fédération mais bel et bien toute une équipe qui a choisi de me faire confiance au regard d'un projet à 360 degrés que nous ambitionnons de déployer tout au long des quatre ans à venir. Je tiens, de tout cœur, à la remercier de nouveau.

Dans cette optique, nous avons procédé à la désignation des présidentes et des présidents des commissions fédérales ainsi que du Comité d'éthique puis à leur composition. Chacune de ses instances à vocation à apporter, dans son propre champ de compétence, sa contribution à la mise en œuvre de la politique fédérale. Je me réjouis du dynamisme de celles et ceux qui ont choisi de s'impliquer en leur sein, au service du noble art. Seul on va plus vite ; à plusieurs, on va plus loin : la maxime se vérifie plus que jamais.

Cette mandature est celle du changement voulu dans la continuité assumée. C'est pourquoi, au lendemain de Jeux olympiques réussis, je n'ai pas hésité une seconde à demander à Mehdi Nichane s'il acceptait de poursuivre l'aventure en tant que Directeur technique national. Un poste au carrefour des trois piliers qui fondent la vie fédérale : le haut niveau, le développement et la formation. Nous fonctionnons tous deux en harmonie et en confiance. Sa rigueur, sa compétence et son intégrité en font la cheville ouvrière du projet fédéral.

Gouverner, c'est prévoir, dit le proverbe. C'est exactement ce que nous faisons dans tous les secteurs. Je ne ferai pas un inventaire à la Prévert de tous les chantiers qui sont ouverts mais quelques exemples m'apparaissent nécessaires pour illustrer le propos et vous redire que la FF Boxe est une fédération qui s'active pour être dans l'ère de son temps.

Ainsi sommes-nous en train de revoir une partie de notre catalogue des formations et le contenu pédagogique de certains diplômes. Le but de la manœuvre est double : d'une part, favoriser l'employabilité de leurs titulaires, conformément aux directives du ministère du Travail ; d'autre part, créer de nouveaux cursus et modules pour favoriser la monnaie en compétences de nos licenciés, en particulier les dirigeants et les encadrants.

Pour ce qui est du haut niveau, éternelle vitrine de tout sport, les JO de 2028 mais aussi de 2032 sont dans notre collimateur. Les staffs des différents collectifs ont été reconduits non sans avoir procédé à quelques aménagements. Preuve que les choses ont été bien faites au cours des dernières années mais qu'elles peuvent l'être encore mieux. Les entraîneurs nationaux sont à pied d'œuvre pour aguerrir les athlètes tous en s'inscrivant dans une démarche constante de détection et de perfectionnement. Tant au sein des pôles de l'Insep et de Nancy, pour ce qui est des jeunes, que via la programmation de regroupements réguliers.

Les récents résultats obtenus, à l'international, par nos boxeurs et boxeuses sont d'ailleurs très encourageants. A l'échelon hexagonal, notre ligne directrice consiste à étoffer l'offre de compétitions pour que nos pugilistes acquièrent l'un des biens les plus précieux entre seize cordes : l'expérience.

Autre champ qui, lui aussi, donne à voir notre sport, la boxe professionnelle. A ce propos, je confirme ce à quoi je me suis engagé : elle sera l'un des points forts de notre action. La première étape sera de relancer, dès la rentrée, une ligue de boxe professionnelle. Bien sûr, celle-ci ne sera pas, conformément au droit français, une entité indépendante et autonome de la Fédération. Elle en sera l'un des organes et sera placée sous son autorité.

Ce qui ne signifie pas que ses membres et dirigeants n'auront aucune marge de manœuvre, loin s'en faut ! Là encore, il s'agira d'avancer et de se montrer à la fois innovant et pragmatique. Ainsi, pourquoi ne pas instaurer une licence de matchmaker afin que le rôle de chacun soit plus lisible et mieux identifié. Ce n'est là qu'une piste parmi d'autres.

Enfin, le développement est, évidemment, tout autant un axe fort. Parce que le nombre de licenciés et une dynamique à la hausse ou, au contraire, à la baisse disent beaucoup de l'état de santé d'une fédération. En particulier, vis-à-vis des pouvoirs publics. De ce côté-là, tout va très bien, merci ! La FF Boxe compte, à ce jour, 60 000 licenciés et l'objectif est de franchir la barre des 80 000 d'ici 2028. Il n'y a là rien d'utopique.

Pour cela, je redis fermement aux clubs qu'ils doivent impérativement licencier tous leurs adhérents. L'inverse est inconcevable et injustifiable ! Il en va de l'intégrité physique des pratiquants en cas d'accident grave donnant lieu, hélas, à une prise en charge assurantielle. Or, celle-ci doit impérativement être adaptée aux spécificités de notre discipline. Ce qui est précisément le cas grâce au contrat que nous avons conclu avec notre nouvel assureur qu'est la MAIF. Une mutuelle qui est rompue aux caractéristiques du secteur sportif.

De même, nous veillons à avoir une politique tarifaire qui ne soit pas un frein ni un faux prétexte à la non-affiliation des uns et des autres. Une fois encore, le montant des licences sera inchangé à la saison prochaine alors que l'inflation et le coût de la vie, eux, ne cessent d'augmenter. J'insiste sur ce point à l'heure où certains répètent, çà et là, que la Fédération pourrait faire plus et redistribuer davantage l'argent qu'elle a en caisse.

Certes nos comptes sont excédentaires. Non seulement je ne le cache pas mais je m'en flatte. Mais une bonne gestion, rigoureuse et claire, ne fait pas d'une fédération une banque. Je le redis clairement : à l'heure où le contexte économique est extrêmement précaire, où le budget dévolu au sport ne cesse d'être raboté contrairement aux engagements pris avant les Jeux de Paris, il est hors de question d'ouvrir les vannes et de dépenser sans compter.

Cela ne nous empêche pas d'étudier la faisabilité de certaines mesures. Par exemple, trouver la meilleure manière d'aider, sur le plan comptable, les clubs à participer aux compétitions amateurs nationales. Nous sommes ouverts aux avancées et aux demandes de ceux qui font la boxe à condition qu'elles soient soutenables financièrement. Avec une ligne directrice à laquelle je ne dérogerai pas : l'argent qui sera versé le sera au regard de critères précis, efficaces et donc quantifiables.

Le tout au bénéfice des organes déconcentrés de la Fédération que sont les comités régionaux et départementaux ainsi que les clubs, cellule-mère de notre sport sur nos territoires. A cet égard, la campagne du Projet sportif fédéral (PSF) 2025, à leur intention, est devenue un incontournable. Le PSF incarne les priorités de la Fédération que les acteurs de terrain doivent déployer au quotidien. Qu'il s'agisse du développement de la pratique pour tous ; de la féminisation ; de la santé et du bien-être ; de la sensibilisation aux conduites déviantes. Et de bien d'autres points encore.

Autre levier tout aussi puissant : les conventions d'objectifs signées par les comités régionaux avec la Fédération. Là encore, l'ambition est la même : se voir octroyer des moyens financiers et matériels en contrepartie de la mise en œuvre du programme fédéral. Et, pour le dire simplement, je me réjouis que la quasi-totalité des CR jouent le jeu, qu'ils soient constructifs et non dans la défiance.

Leur implication est à la fois lourde de sens et révélatrice. En l'occurrence, de l'apaisement des esprits après une période que je qualifierais pudiquement de tumultueuse. Nous sommes revenus à des valeurs qui sont les nôtres, à commencer par le partage sur et au pied du ring. Car au moins autant que les résultats de nos athlètes, l'intelligence collective et la cohésion seront les conditions du succès pour que le noble art sorte grandi de cette olympiade qui s'annonce ardue.

Je vous remercie de m'avoir écouté et, compte sur vous pour que l'avenir ne soit pas qu'une promesse.

Dominique NATO,
Président

9. RAPPORT D'ACTIVITE SAISON 2024-2025 DE LA SECRETAIRE GENERALE

La Secrétaire Générale de la FFBoxe présente le rapport d'activité (comprenant le rapport des commissions nationales et fédérales) de la saison 2024-2025 aux membres de l'Assemblée Générale Fédérale.

Monsieur le Président,

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, représentant(e)s des associations affiliées

Mesdames, Messieurs les président.e,s des Comités régionaux,

Mesdames, Messieurs les représentants des Comités régionaux,

Mesdames, Messieurs les membres du Comité Directeur,

Mesdames, Messieurs

Chers amis,

La saison 2024/2025 était placée sous le signe des élections, en deux temps, d'abord dans les comités régionaux puis à la fédération.

Le calendrier électoral pour les C R courait du 15 septembre au 10 novembre 2024, la majorité d'entre eux ont renouvelé leur confiance au Président ou à la Présidente sortante avec des équipes renouvelées, féminisées ce qui est de bon augure pour 2028 où la parité sera de mise. Par choix ou par obligation (instauration de la limitation des mandats) certains Président(e)s de C R n'ont pas postulé à une réélection ainsi, en PACA, Alain Pelay a succédé à Serge Pautot, en Bourgogne Franche-Comté Attar Hamed à Gérard Chabert, dans les Pays de Loire Manu Bouvet à Mariannick Codet, en Bretagne Mourad Qorchi à Alain Borla-Cart et en Nouvelle aquitaine Mohamed Jamaï à Daniel Bernard.

Dans les territoires ultramarins, Christian Toi a succédé à Nicolas Martoredjo en Nouvelle Calédonie.

Je profite de ce jour d'AG pour renouveler mes félicitations à l'ensemble des collectifs élus ou réélus et leur Président(e).

L'Assemblée générale élective de la fédération s'est déroulée du 12 au 14 décembre 2024, en présentiel pour les représentants des Comités régionaux et en distanciel (visioconférence) pour les représentants des associations sportives affiliées.

Pour cette élection, deux listes avaient été déposées dont une a été invalidée par la Commission de surveillance des opérations électorales, cette invalidation a été confirmée par le Conciliateur du CNOSF puis par le Président du Tribunal judiciaire de Bobigny.

La liste « Un nouveau chapitre pour la boxe en France », restait en lice, conduite par le Président sortant Dominique Nato.

L'Assemblée générale élective a été ouverte par le vote des clubs (voie dématérialisé) dès le jeudi 12 décembre à 18h00 puis s'est poursuivie par le vote des représentants des CR, en présentiel à la Maison du Sport Français à Paris, le samedi 14 décembre, tous les votes étaient clos samedi 14 à 10h30.

La liste « Un nouveau chapitre pour la boxe en France » a été déclarée vainqueur des élections. Aux 21 membres élus, sont venus se rajouter M. Salem Hamraoui représentant des entraîneurs et M. Robin Dolpierre représentant des juges-arbitres. Les deux sièges réservés aux SHN, faute de candidats, restent vacants dans l'attente de l'organisation d'un prochain appel à candidatures et de leur élection.

Le comité directeur nouvellement élu s'est réuni aussitôt pour élire en son sein le nouveau bureau directeur :

- Président : Monsieur Dominique NATO
- Vice-Président Délégué : Monsieur Mouloud BOUZIANE
- Vice-Présidente : Madame Jacqueline MAIRESSE
- Vice-Président : Monsieur Daniel DUBUC
- Secrétaire Générale : Madame Marie-Lise ROVIRA
- Secrétaire Générale Adjointe : Madame Fathia LAÏB
- Trésorier Général : Monsieur Patrick FORRETT
- Trésorière Générale Adjointe : Madame Géraldine FILLOUX

Courant janvier 2025, nous avons été informés par le CNOSF qu'une demande de conciliation avait été formée contre la fédération, par trois associations affiliées, contestant la régularité de l'Assemblée générale électorale qui s'était déroulée du 12 au 14 décembre 2024.

Le Conciliateur a fait une proposition de conciliation, aux termes de laquelle, il a écarté les quatre premiers griefs soutenus par les requérants, portant sur les conditions de déroulement du vote électronique. Mais, il a remis en cause l'analyse de la CSOE quant au respect de la condition de quorum.

En application des statuts, il a proposé de réunir une nouvelle A G électorale **sur le même Ordre du jour**, c'est-à-dire avec la seule liste candidate « Un nouveau chapitre pour la boxe en France » et sans condition de quorum.

Les clubs requérants se sont opposés à la proposition du Conciliateur du Comité national olympique et sportif français.

Je laisserai Maître Peyrelevade, invité par le Président de la fédération, conformément aux statuts fédéraux, vous exposer plus avant, cette procédure de conciliation et la délibération qui vous est soumise relative à la validation du PV de l'A G électorale et, plus avant, à la ratification des résultats de cette élection.

Lors du Comité directeur de Boulazac du 24 janvier 2025, le nouveau comité directeur a procédé à l'élection de ses deux représentants à la LNBP :

Ligue Nationale de Boxe Professionnelle

□ Désignation des 2 représentants, en l'occurrence deux représentantes :

- Mesdames Françoise RABIA et Flora PILI

Un duo féminin formé d'une Championne, détentrice du titre WBO international des super légers et d'une présidente de Comité régional, deux femmes de caractère.

FMMAF

- ❖ Désignation de M. Mouloud Bouziane puis d'un 2^{ème} représentant du Comité Directeur au CODIR du 26/03 Monsieur Patrick FORRETT.

Election des Président (e) s des commissions nationales et fédérales :

Docteur Maryannick MACHARD conserve la Présidence de la Commission Nationale Médicale

Madame Séverine GOSSELIN conserve la Présidence de la Commission Nationale des Officiels

Madame Marie-Lise ROVIRA conserve la Présidence de la Commission Fédérale Juridique, Statuts et Règlements

Monsieur Toni SALVATORE conserve la Présidence de la Commission Nationale de Boxe Amateur

Monsieur Bouchaïb CHADDI conserve la Présidence de la Commission Nationale de Boxe Educative Assaut

Monsieur Mohamed JAMAI conserve la Présidence de la Commission Fédérale RSO (développement durable, éducation, féminisation, santé)

Monsieur Bruno PETRACCO est élu Président de la Commission Fédérale des Finances

Monsieur Jean-Paul DUTRUCH est élu Président de la Commission Fédérale de l'Emploi et des Formations

Monsieur Salem HAMRAOUI est élu Président de la Commission Fédérale des Entraîneurs de Clubs

Monsieur Daniel DUBUC est élu Président de la Commission Développement, Marketing & Communication

Depuis janvier 2025, au fil des réunions du Comité directeur ou des consultations à distance des membres du comité directeur, l'organigramme fédéral s'est mis en place avec le renouvellement du Comité d'éthique et de déontologie et des commissions disciplinaires première instance et appel.

Lors du comité directeur du 4 juillet prochain les membres du Comité directeur seront appelés à voter pour le renouvellement de la LNBP qui a son tour devra élire un nouveau bureau.

L'arrêté ministériel de 2022 qui nous a accordé la délégation prévue à l'article L 131- 14 du code du sport pour la boxe et le MMA cessera de produire ses effets de plein droit au 31 décembre 2025.

Lors de sa séance du 26 mars 2025, le comité directeur fédéral, après en avoir débattu, par un vote largement majoritaire (17 voix et deux abstentions) s'est prononcé contre le renouvellement de la demande de la délégation pour le MMA.

La campagne de renouvellement pour la boxe est en cours et la demande devra être présentée au plus tard le 30 juin prochain. Une fois instruite et après saisine pour avis du CNOSF, préalablement à la publication, un nouvel arrêté de la ministre des Sports de la jeunesse et de la vie associative renouvellera la délégation à compter du 1^{er} janvier 2026. Le cadre en vigueur prévoit que la délégation est accordée pour 4 ans, délai qui devrait être porté à 8 ans ceci afin d'alléger la charge administrative liée à cette procédure. Si cette modification est effective avant la fin de l'année 2025, alors le nouveau contrat de délégation pourrait être signé pour la période courant du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2033.

Le MMA sortirait donc du giron de la Fédération française de Boxe au 1^{er} janvier 2026.

Appel d'Offres Equipementier – Olympiade 2025-2028

Suite à la fin de l'Olympiade 2021-2024 et la fin du partenariat avec Adidas Double D, un appel d'offres a été lancé au début d'année pour définir le futur Equipementier de la Fédération pour l'Olympiade 2025-2028

- 7 équipementiers ont répondu à cet appel d'offres.*
- Après analyse, 2 équipementiers ont été sélectionnés et ont été reçu pour une négociation de gré à gré.*

A l'issue de cette phase de négociation, le Comité directeur a validé le choix fait par la commission fédérale ayant travaillé sur ce dossier à savoir :

⇒ L'offre de la Société Adidas Double D la mieux-disante.

Lors de la réunion du Comité directeur du 26 mars 2025, la nouvelle Commission Projet Sportif Fédéral de la FFBoxe a été validée.

Elle se compose de :

- Du V P Délégué Mouloud Bouziane*
- Du DTNA Gérard Santoro*
- L'Adjoint au DTN en charge du MMA Lionel Brezephin*
- Un Conseiller technique référent « territoires » Elisabeth ALONSO*
- La Secrétaire Générale Marie-Lise Rovira et/ou la Secrétaire Générale Adjointe Fathia Laïb*
- Le Trésorier Général Patrick Forrett et/ou la Trésorière Générale Adjointe Géraldine Filloux*
- Le Directeur Administratif et Financier François Fauvel*
- Un représentant des Territoires Alain Borla Cart*
- Le Chef de Projet PSF Clément Deroo*
- La Présidente du Comité d'Ethique Nadia Maouche*
- Le représentant des Territoires ultramarins Claude Villendeuil*
- Notre référente DFT à l'ANS*

Pour cette sixième campagne « Projet sportif Fédéral » l'enveloppe globale allouée par l'ANS était de 799 000 € soit une baisse des crédits de l'ordre de 6,95%, par rapport à l'année précédente.

Répartis de la façon suivante :

- 726700 métropole*
- 72300 UM*

Pour rappel, en 2024 année olympique, nous avons eu une enveloppe de 955 500€ soit 858 500€ enveloppe socle, comprenant 77600 pour les territoires UM et 52500 pour le MMA que le dispositif animations JOP est venu abonder pour 97000€.

La préparation de la campagne à démarrer dès janvier avec l'organisation d'un Webinaire « bilan PSF 2024 et perspectives PSF 2025 » plus l'organisation de webinaires territoriaux avec les CR.

La campagne a été ouverte le 24 mars 2025, diffusion des notes de cadrages, accompagnement de Clément DEROO notre chef de projet PSF, pour une clôture le 29 avril 2025.

La phase d'instruction s'est poursuivie du 5 au 15 mai 2025 pour les commissions régionales PSF (dossiers des demandes clubs de leur territoire), le 7 mai instruction des dossiers CR/CD et le 16 mai instruction des dossiers MMA par la commission fédérale PSF. La commission plénière s'est déroulée le 22 mai, avec la finalisation des subventions PSF 2025.

Bilan PSF 2025, 221 structures ont déposées des demandes (207 en 2024) pour un montant total demandé de 2 045 830€ (2 234 789 en 2024).

Une nouvelle clé de répartition de l'enveloppe clubs par C R a été appliquée, prenant en compte à part égale, le nombre de licenciés N-1, le nombre de clubs N-1, le nombre de clubs aidés lors de la campagne PSF 2024, et le nombre de clubs éligibles PSF 2025.

Pour la Métropole, 384 685€ ont été répartis en direction des clubs soit 55%, auquel est venu s'ajouter un reliquat de 7 509€ récupérés sur des enveloppes régionales non affectées.

Dans les DROM, une répartition initiale de 37 596€ était dévolue aux clubs soit 52% (mais aucune demande de club de Guyane et Martinique demande non retenue) une somme de 28 836€ a été affectée aux clubs ultramarins.

Pour le MMA, 17000€ ont été répartis, 15000€ en métropole et 2000€ DROM (soit 7 clubs subventionnés.

Instructions des CR/CD :

Métropole, une enveloppe de 327 015€ à répartir pour les CR (45%)

RAS répartition finalisée le 7 mai

DROM, une répartition initiale à 34 704€ pour les CR (48 %) mais subsistait un reliquat non affecté sur CR Guyane + clubs Guyane et Martinique. D'où 41464€ au total pour les CR.

Pour cette campagne 2025, la commission fédérale PSF a instruit tous les dossiers, à la différence de l'année dernière où la commission était divisée en deux groupes d'instruction.

Répartition finale de l'enveloppe PSF 2025 :

Métropole 726700€, soit 384 685 en direction des clubs (377 176€ plus 7509€)

Les CR CD 327015€

MMA 15000€

DROM 72300€, soit pour les clubs 28 836 € (15080 Guadeloupe et 13756 Réunion)

Les CR 41464€ et le MMA 2000€

Un procès-verbal et ses annexes ont été dressés à l'issue de la dernière réunion de la commission fédérale PSF du 22 mai dernier et les propositions de répartition de l'enveloppe allouée ont été inscrites sur Osiris pour la mise en paiement par l'Agence nationale du sport.

LA BOXE AUX JO 2028 DE LOS ANGELES

La décision prise le 20 mars dernier lors de la 144^{ème} session du CIO a mis fin à un long suspense la boxe restera-t-elle ou pas au programme olympique de 2028 ?

Un signe avant-coureur avec été donné en février avec la reconnaissance à titre provisoire par la commission exécutive du CIO de World Boxing comme la fédération internationale habilitée à régir la boxe au niveau mondial au sein du mouvement olympique il y avait de bonnes raisons d'être optimistes.

Je voudrais rendre hommage à nos athlètes olympiques, à leur parcours, à nos deux médaillés d'Argent, à notre médaillé de Bronze, à nos deux quart-finalistes Wassila Lkhadari et Davina Michel.

Un bilan positif même s'il a un arrière-gout d'inachevé, à la fois en raison de l'absence de médaille d'Or, en dépit de deux finalistes et de podiums chez les filles.

En conclusion, je tiens à remercier toutes celles et ceux qui ont œuvré à la réalisation de ce rapport d'activités 2024/2025 et plus précisément de la plaquette fédérale, les Président(e)s des commissions fédérales et nationales, Théo et Assel du service communication pour leur implication et leur disponibilité, l'ensemble des personnels administratifs et techniques. Vous remerciant de votre attention, je cède maintenant la parole aux autres intervenants.

**Marie-Lise ROVIRA,
Secrétaire Générale**

Conformément à l'article 11 des statuts fédéraux, l'Assemblée Générale est notamment compétente pour se prononcer « *chaque année sur les rapports de gestion et la situation morale et financière de la FFBoxe* ».

C'est la raison pour laquelle la délibération telle qu'exposée ci-dessous sera soumise au vote de la présente Assemblée Générale.

DÉLIBÉRATION N°6 :
L'Assemblée Générale de la FF de Boxe, du 14 Juin 2025, approuve le Rapport d'Activité de la Saison 2024-2025 de la Fédération, présenté par la Secrétaire Générale.

Règle de quorum : l'Assemblée Générale fédérale ne peut délibérer valablement que si au moins la moitié des membres qui la compose, représentant au moins la moitié des voix, sont présents soit physiquement, soit en distanciel. (art. 10-3 des statuts FFBoxe).

Règle de majorité : majorité des suffrages exprimés par les membres présents.

10. RAPPORT DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

A l'appui de la présentation annexée au présent procès-verbal, le Directeur technique national de la FFBoxe présente son rapport aux membres de l'Assemblée Générale Fédérale.

11. RAPPORT D'ACTIVITE DE LA LIGUE DE BOXE PROFESSIONNELLE

Par délégation du Président, le représentant de la Ligue nationale de boxe professionnelle présente les travaux effectués par la Ligue pour la saison 2024-2025.

12. RAPPORT D'ACTIVITE DE LA FMMAF

A l'appui de la présentation annexée au présent procès-verbal, le représentant du Comité directeur fédéral désigné au sein de l'organe interne en charge de la structuration et du développement du MMA présente les travaux effectués par la FMMAF pour la saison 2024-2025.

13. RAPPORT FINANCIER 2024

Les membres de l'Assemblée Générale Fédérale ont été destinataires du rapport financier de l'exercice 2024, réalisé par l'expert-comptable de la Fédération Française de Boxe.

A l'appui de la présentation annexée au présent procès-verbal, en l'absence du Trésorier Général, le représentant du Cabinet d'expertise comptable et le Directeur Administratif et Financier présentent le rapport financier de l'exercice 2024 de la Fédération.

14. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Conformément à l'article 11 des statuts fédéraux, l'Assemblée Générale est notamment compétente « *pour entendre le rapport du commissaire aux comptes élaboré chaque année* ».

C'est la raison pour laquelle la délibération telle qu'exposée ci-dessous sera soumise au vote de la présente Assemblée Générale.

***DÉLIBÉRATION N°7 :
L'Assemblée Générale de la FF de Boxe, du 14 Juin 2025, approuve le
rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2024 de la
Fédération.***

Règle de quorum : l'Assemblée Générale fédérale ne peut délibérer valablement que si au moins la moitié des membres qui la compose, représentant au moins la moitié des voix, sont présents soit physiquement, soit en distanciel. (art. 10-3 des statuts FFBoxe).

Règle de majorité : majorité des suffrages exprimés par les membres présents.

15. APPROBATION DES COMPTES

Après présentation du rapport financier 2024 et du rapport du Commissaire aux comptes et, conformément à l'article 11 des statuts fédéraux, l'Assemblée Générale «se prononce chaque année sur les rapports de gestion et la situation morale et financière de la FFBoxe ainsi que sur les comptes de l'exercice précédent et vote le budget.

C'est la raison pour laquelle la délibération telle qu'exposée ci-dessous sera soumise au vote de la présente Assemblée Générale.

DÉLIBÉRATION N°8 :
L'Assemblée Générale de la FF de Boxe, du 14 Juin 2025, approuve les comptes de l'exercice 2024 de la Fédération.

Règle de quorum : l'Assemblée Générale fédérale ne peut délibérer valablement que si au moins la moitié des membres qui la compose, représentant au moins la moitié des voix, sont présents soit physiquement, soit en distanciel. (art. 10-3 des statuts FFBoxe).

Règle de majorité : majorité des suffrages exprimés par les membres présents.

16. AFFECTATION RESULTAT 2024

Les membres de l'Assemblée Générale Fédérale ont été destinataires de la proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2024 par la Fédération Française de Boxe.

C'est la raison pour laquelle la délibération telle qu'exposée ci-dessous sera soumise au vote de la présente Assemblée Générale.

DÉLIBÉRATION N°9 :
L'Assemblée Générale de la FF de Boxe, du 14 Juin 2025, décide d'affecter la totalité du résultat de l'exercice 2024 soit 624 758 €, au fonds associatif.

Règle de quorum : l'Assemblée Générale fédérale ne peut délibérer valablement que si au moins la moitié des membres qui la compose, représentant au moins la moitié des voix, sont présents soit physiquement, soit en distanciel. (art. 10-3 des statuts FFBoxe).

Règle de majorité : majorité des suffrages exprimés par les membres présents.

17. PRÉSENTATION DU BAREME DES COTISATIONS FEDERALES 2025-2026

Les membres de l'Assemblée Générale Fédérale ont été destinataires du barème des cotisations fédérales « Boxe » 2025-2026.

Conformément à l'article 11 des statuts fédéraux, l'Assemblée Générale est notamment compétente « pour fixer le montant et les modalités de calcul des cotisations, des contributions, de la licence fédérale, prévus dans les présents statuts ».

C'est la raison pour laquelle la délibération telle qu'exposée ci-dessous sera soumise au vote de la présente Assemblée Générale.

DÉLIBÉRATION N°10 :
L'Assemblée Générale de la FF de Boxe, du 14 Juin 2025, adopte le barème des cotisations fédérales « Boxe » pour la saison 2025-2026.

Règle de quorum : l'Assemblée Générale fédérale ne peut délibérer valablement que si au moins la moitié des membres qui la compose, représentant au moins la moitié des voix, sont présents soit physiquement, soit en distanciel. (art. 10-3 des statuts FFBoxe).

Règle de majorité : majorité des suffrages exprimés par les membres présents.

18. PRÉSENTATION DU BAREME DES COTISATIONS MMA 2025-2026

Les membres de l'Assemblée Générale Fédérale ont été destinataires du barème des cotisations fédérales « MMA » 2025-2026.

Conformément à l'article 11 des statuts fédéraux, l'Assemblée Générale est notamment compétente « pour fixer le montant et les modalités de calcul des cotisations, des contributions, de la licence fédérale, prévus dans les présents statuts ».

C'est la raison pour laquelle la délibération telle qu'exposée ci-dessous sera soumise au vote de la présente Assemblée Générale.

DÉLIBÉRATION N°11 :
L'Assemblée Générale de la FF de Boxe, du 14 Juin 2025, adopte le barème des cotisations MMA pour la saison 2025-2026.

Règle de quorum : l'Assemblée Générale fédérale ne peut délibérer valablement que si au moins la moitié des membres qui la compose, représentant au moins la moitié des voix, sont présents soit physiquement, soit en distanciel. (art. 10-3 des statuts FFBoxe).

Règle de majorité : majorité des suffrages exprimés par les membres présents.

19. PRÉSENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2025

Les membres de l'Assemblée Générale Fédérale ont été destinataires du budget prévisionnel de la Fédération Française de Boxe pour l'exercice 2025.

Conformément à l'article 11 des statuts fédéraux, l'Assemblée Générale « se prononce chaque année sur les rapports de gestion et la situation morale et financière de la FFBoxe ainsi que sur les comptes de l'exercice précédent et vote le budget ».

C'est la raison pour laquelle la délibération telle qu'exposée ci-dessous sera soumise au vote de la présente Assemblée Générale.

DÉLIBÉRATION N°12 :
L'Assemblée Générale de la FF de Boxe, du 14 Juin 2025, adopte le budget prévisionnel 2025 de la Fédération.

Règle de quorum : l'Assemblée Générale fédérale ne peut délibérer valablement que si au moins la moitié des membres qui la compose, représentant au moins la moitié des voix, sont présents soit physiquement, soit en distanciel. (art. 10-3 des statuts FFBoxe).

Règle de majorité : majorité des suffrages exprimés par les membres présents.

20. PRÉSENTATION DE LA CANDIDATURE DE EVELYNE CIRIEGI au COMITÉ DIRECTEUR

Suite à démission d'un membre du Comité Directeur, un poste vacant est à pourvoir. Conformément à l'article 13-2 de Statuts Fédéraux, le Président a choisi Madame Evelyne CIRIEGI pour compléter son équipe.

La candidature a été soumise à la Commission de Surveillance des Opérations Électorales qui l'a validée.

La candidature et le procès-verbal de la réunion de la COSE ont été transmis aux participants.

C'est la raison pour laquelle l'Assemblée Générale sera appelée à procéder à l'élection de la postulante pour la durée du mandat restant à courir, par un scrutin secret uninominal à deux tours.

DÉLIBÉRATION N°13 :
Election partielle : candidature de Madame Evelyne CIRIEGI comme membre du Comité Directeur.

Règle de quorum : l'Assemblée Générale fédérale ne peut délibérer valablement que si au moins la moitié des membres qui la compose, représentant au moins la moitié des voix, sont présents soit physiquement, soit en distanciel. (art. 10-3 des statuts FFBoxe).

Règle de majorité : majorité des suffrages exprimés par les membres présents.

21. PRÉSENTATION DES MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Afin de garantir un fonctionnement régulier et optimum des instances de gouvernance de la Fédération (Assemblées Générales, Comité Directeur, Bureau Directeur), le Règlement Intérieur a été modifié. Après consultation du Ministère et adoption par le Comité Directeur Fédéral, il a été transmis aux membres avec la convocation.

C'est la raison pour laquelle la délibération telle qu'exposée ci-dessous sera soumise au vote de la présente Assemblée Générale.

DÉLIBÉRATION N°14 :
L'Assemblée Générale de la FF de Boxe, du 14 Juin 2025, approuve les modifications du Règlement Intérieur de la Fédération.

Règle de quorum : l'Assemblée Générale fédérale ne peut délibérer valablement que si au moins la moitié des membres qui la compose, représentant au moins la moitié des voix, sont présents soit physiquement, soit en distanciel. (art. 10-3 des statuts FFBoxe).

Règle de majorité : majorité des suffrages exprimés par les membres présents.

22. QUESTION DIVERSES

Aucune question diverse n'a été reçue en amont de cette Assemblée Générale du 14 Juin 2025.

DÉLIBÉRATIONS

0. CONTROLE DU QUORUM

Avant toute délibération, il convient de s'assurer que le quorum est atteint pour que l'Assemblée Générale puisse valablement délibérer.

Pour rappel, conformément à l'article 10-3 des statuts fédéraux, « l'Assemblée Générale fédérale ne peut délibérer valablement que si au moins la moitié des membres qui la compose, représentant au moins la moitié des voix, sont présents soit physiquement, soit en distanciel ».

Aussi, à la lecture du rapport, ci-annexé, des présences et du nombre de voix représentées, communiqué par la Société OOPn, en charge de la gestion électronique des votes, lors de l'Assemblée Générale, **le quorum de délibération n'est pas atteint.**

En conséquence, l'Assemblée Générale réunie ce jour ne peut délibérer.

Une nouvelle Assemblée Générale sera convoquée le Samedi 5 Juillet 2025, en distanciel. Cette Assemblée Générale se tiendra sur le même ordre du jour, et sans condition de quorum.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h00.

Dominique NATO



Président de la FFBoxe

Marie-Lise ROVIRA



Secrétaire Générale

1- FFBoxe_AG_2025 06 14_Présentation_Jour J

(Document joint)

2- FFBoxe_AG_Quorums Clubs et Comités_2025 06 14



Assemblée Générale de la Fédération Française de Boxe Samedi 14 Juin 2025

Quorum clubs

Présents ou représentés

Nombre de délégués inscrits	Nombre de voix des inscrits
1175	34728
Nombre de délégués présents ou représentés (émargés)	Nombre de voix des présents ou représentés (émargés)
171	7820
% délégués présents ou représentés (émargés)	% voix des présents ou représentés (émargés)
14,55%	22,52%

=> Quorum Non Atteint

Quorum comités

Présents ou représentés

Nombre de délégués inscrits	Nombre de voix des inscrits
46	35092
Nombre de délégués présents ou représentés (émargés)	Nombre de voix des présents ou représentés (émargés)
36	25916
% délégués présents ou représentés (émargés)	% voix des présents ou représentés (émargés)
78,26%	73,85%

=> Quorum Atteint